



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

CSAL 12-01-2023 : Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Avant d'aborder l'ordre du jour en lui-même, nous nous devons de revenir sur le contexte dans lequel les agents vivent cette entrée dans cette nouvelle année.

Un contexte anxiogène à bien des égards, notamment au regard de la situation économique, avec un pouvoir d'achat, qui ne fait que se dégrader. En effet, l'inflation en France de 6,2 % en 2022 va encore continuer à croître, alors que les rémunérations des fonctionnaires n'ont augmenté que d'une aumône de 3,5 % du point d'indice.

La Première Ministre a annoncé une énième contre-réforme des retraites ce mardi 10 janvier. Pour **F.O.**, c'est toujours **NON**. En effet, la Confédération Force Ouvrière entend **s'opposer à tout recul de l'âge légal de départ et allongement de la durée de cotisations.**

Pour **F.O.** il n'y a pas de problème de financement des retraites : il y a un problème d'emploi. C'est pourquoi il est nécessaire de développer des emplois pérennes, d'augmenter les salaires, de mieux gérer les fins de carrière et de revenir sur les dispositifs d'exonération de cotisations employeurs, pour accroître le volume des cotisations et dégager davantage de recettes pour notre protection sociale. **F.O.** réaffirme son opposition au transfert de la collecte des cotisations de retraites complémentaires de l'AGIRC- ARRCO vers l'URSSAF.

En ce qui concerne les points figurant à l'ordre du jour, il y a la création de la trésorerie hospitalière départementale. Il s'agit d'un nouveau recul en termes de services publics. En effet, le maillage territorial régresse puisqu'il n'y aura plus de service à Guingamp. Quant au service de Saint-Brieuc, n'étant plus dans l'enceinte de l'hôpital, le transfert de la trésorerie vers la place du 74ème RIT constituera une grosse perte en termes de service public de proximité. Quoi qu'il en soit, les collègues de la trésorerie hospitalière vont beaucoup perdre au niveau de leurs conditions de travail que ce soit au niveau des conditions de stationnement, de restauration mais aussi du nombre de m² qui leur sont alloués, il en va de même pour les collègues déjà sur site.

Sur les emplois, nul besoin de vous rappeler que ce sont 3000 suppressions qui sont envisagées sur l'ensemble du quinquennat. A force de suppressions d'emplois aveugles et de restructurations incessantes année après année, notre administration devient ingérable sur le terrain : elle tente en vain de s'adapter à la baisse de moyens en abandonnant progressivement des missions et en supprimant la proximité avec les usagers.

Le cynisme est poussé à son comble lorsque l'on lit les documents, qui indiquent « *La répartition catégorielle des emplois des catégories A, B et C évolue de façon à rapprocher le niveau global des emplois de celui des effectifs pour chacune de ces catégories. Ainsi, il y aura des créations d'emplois sur la catégorie A. Les catégories B et C contribueront à*

l'effort de suppression. »

Ainsi, puisque les emplois de catégories B et C ne sont pas pourvus, on va les supprimer.

Mais, vous ne vous posez pas les questions ; Pourquoi ne sont-ils pas pourvus ? Pas assez de recrutement statutaire ? Salaires non attractifs ? Condition de travail en constante dégradation ?

Une fois de plus, la DGFIP contribue de manière exemplaire, comme « premier » de la classe. La DDFIP 22 est elle-même exemplaire puisqu'elle contribue à hauteur de 17 emplois sur 850 suppressions (2022 : 12 sur 1506 suppressions, 2021 : 18 sur 1800 suppressions).

On constate bien dans notre département, la diminution des suppressions !

Ce sont encore les catégories B et C qui y contribuent pour la totalité et en particulier les SIP.

F.O.-DGFIP ne cautionne pas ces nouvelles suppressions

Que dire du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), ce n'est ni plus ni moins qu'une pseudo-association des agents à une vision Ministérielle menant au démantèlement des missions et du service rendu au public. Cela va se traduire par une poursuite des réformes tant des missions que des structures, entraînant de facto une réduction des personnels.

Est-ce cela, la nouvelle vision du service public ?

Autre point qui ne figure pas à l'ordre du jour, le suivi de la future prime dite « des gros rouleurs ».

Qui va gérer le suivi, les SIP, comme cela a été évoqué oralement ou bien une énième structure ou un numéro vert ?

D'autre part, vous aviez évoqué lors de votre premier CTL, le 03/10/2022, la mise en place d'un calendrier prévisionnel semestriel des réunions des instances. À ce jour, c'est encore le flou et nous sommes en attente de celui-ci.

En conclusion **F.O.-DGFIP revendique,**

- le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité qui continue de plus belle
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.

F.O.-DGFIP avec la FGF FO, exige :

- le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, le maintien des statuts particuliers.
- le maintien de tous les régimes, des statuts et du code des pensions civiles et militaires ;
- une augmentation immédiate de 23,1 % du point d'indice pour un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000.
- une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel (indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur de l'inflation.

Enfin **F.O.** s'oppose à tout recul de l'âge de départ en retraite et à tout allongement de la durée de cotisations